

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE****DÉLIBÉRATION N°2018.10.05/600****Approbation de la motion
de l'Association Nationale des Élus
en charge du Sport (l'ANDES)
en faveur de la mobilisation pour le sport français**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

5^{ème} séance de l'année 2018**Mercredi 17 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 17 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales sans condition de quorum, suivant l'ordre du jour de la nouvelle convocation datée du 12 octobre 2018, le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance à cette date. .

Présents : 23**Président**

M. Eric JALTON

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDET	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Lyliane	PIQUION
Mme Alberta	ALBERI
M. Justin	DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Maurice	LORQUIN
M Alix	NABAJOTH
M. Jean-Charles	SAGET
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

Excusé représenté : 1**Vice-Président:**

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à M. Justin DESSOUT

Excusés non représentés : 15**Vice-Présidents:**

M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)
M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA
Mme Corinne PETRO
Mme Marie-Camille MOUNIEN
Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Mme Nadège THÉOPHILE
Mme Ketty WALPO

Absents : 11**Vice-Président:**

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY
M. Max CELIGNY
M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY
M. Audry CORNANO
M. Harry DURIMEL
M. Jocelyn LEREMON
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Affichage : 26/10/2018

Pour l'autorité déléguée :
délégation 971-200018653-20181017-20101005600-DE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, *Madame Marie Corinne LACASCADE-CLOTILDE* a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU** la délibération n°2017.09.05/460 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/30 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Bureau Communautaire;

Considérant le rapport du Président;

L'Association Nationale des Élus en charge du Sport (*l'ANDES*) regroupe les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer.

L'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et représente les intérêts des collectivités locales auprès de l'État et du Mouvement sportif.

L'association dispose d'un réseau de plus de 5000 villes. Elle participe aux commissions nationales et territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (*le CNDs*) et bénéficie d'une convention avec le Ministère des Sports et d'un partenariat avec l'Association des Maires de France (*l'AMF*) et l'Association des Départements de France (*l'ADF*).

Lors de son comité directeur du 20 septembre dernier, la motion transmise en pièce jointe a été adoptée avec l'objectif qu'elle soit approuvée par l'ensemble des collectivités territoriales.

À la demande de Monsieur le Président, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver cette motion et d'autoriser Monsieur le Président à communiquer cette délibération au Comité directeur de l'ANDES.

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181017-20101005600-DE

ARTICLE 1- D'approuver la motion ci-après, de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (*l'ANDES*) en faveur de la mobilisation pour le sport français :

« Réuni le 20 septembre à Lyon, le Comité Directeur de l'ANDES a arrêté les décisions suivantes :

- *Réaffirme son inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;*
- *Mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette dégradation continue du financement du sport ; Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'Etat ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément,*
- *Pointe les incohérences entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'Etat ;*
- *Invite à accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales ; Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause*
- *Appelle les parlementaires à consolider le financement du sport par le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%) ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.*

Nous, élus locaux en charge des sports, fédérés au sein de l'ANDES, et en soutien à la mobilisation générale du Mouvement sportif français, demandons que cette motion soit présentée et adoptée par l'ensemble des collectivités territoriales ».

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à communiquer cette délibération au Comité directeur de l'ANDES.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents, actes et pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre Comité, au directeur de l'ANDES ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018
Affichage : 29/10/2018Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181017-20101005600-DE

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**

Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise au Comité directeur de l'ANDES, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **29 OCT. 2018**